

Bons, justes, parfaits, sages, prudents, moraux, éclairés, et tout sera pour le mieux des mieux dans le meilleur des mondes possibles.

Si vous avez eu le malheur de lire le *Voyage en Italie* de M. Cabet, vous avez une idée assez exacte d'*Utopie*. Ces deux romans se ressemblent en beaucoup de points; l'un et l'autre sont le code du communisme le plus pur.

**L'AMI DE LA RELIGION
ET
DE LA PATRIE.**



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 27 AVRIL, 1849.

**ÉMEUTE A MONTREAL
Incendie par la populace Loyale
de la
MAISON DU PARLEMENT.**

Il vient de se commettre à Montréal un acte de vandalisme le plus lâche et le plus infâme possible. Et les acteurs qui ont pris part à cette scène qui déshonore la capitale du Canada, ne sont pas des *Damned French, damned bloody Canadians rebels*, mais bien des anglo-saxons pur sang, des gens loyaux par excellence, de ces gens qui veulent angliciser le Canada par des moyens *constitutionnels et légaux*, tels que l'émeute, l'incendie, le pillage. Mais hâtons-nous de faire part à nos lecteurs des détails que le télégraphe a transmis hier au soir.

Mardi le 25, le Gouverneur Général s'est rendu au Parlement pour donner la sanction royale à 42 bills passés dans la présente session; parmi ces actes se trouvent, celui des douanes et de l'indemnité pour les pertes causées par la rébellion de 1837 et 38.

Voici la version du *Herald* de Montréal: «Malgré l'excitation manifestée au dehors du parlement après que le gouverneur a eu donné la sanction au bill d'indemnité, la chambre continua à demeurer en séance avec une tranquillité et une confiance parfaites.»

Cependant il fut bientôt connu, qu'une assemblée, avait été convoquée et le bruit d'une voiture accompagnée de celui de cloches attira tout le monde aux fenêtres.

Vers 7 heures, le rapporteur (du *Herald*) ayant appris qu'on avait écrit sur les murs à la craie, qu'une assemblée avait lieu le même soir à 8 heures au Champ de Mars, laissa la Chambre et se rendit au lieu indiqué. Là se trouvait un nombre considérable de personnes réunies. La Banque et les marches de pierre qui conduisent au corps-de-garde étaient couvertes de monde qui passaient portant des torches; plus bas la foule ne paraissait pas aussi compacte que semblait l'indiquer l'espace qu'elle occupait. La foule était divisée par groupes dans lesquels on remarquait un grand nombre de femmes. Au moment où le rapporteur arrivait, une personne paraissait proposer une liste de personnes pour composer un comité; mais les torches ayant été éteintes, une autre personne s'adressa à la foule. Un cri se fit entendre: — «Au parlement.» Le rapporteur s'y rendit immédiatement et arriva trois minutes environ avant la foule. Les portes étaient fermées, mais le rapporteur usant de son privilège, entra et monta immédiatement en haut derrière le fauteuil du président. Il rencontra divers employés de la chambre qui lui demandèrent avec inquiétude, viennent-ils, viennent-ils?

M. Price était dans la chambre de lecture au moment où le rapporteur montait l'escalier de la chambre de la pipe et il n'eut que le temps de dire, *ils viennent*, et aussitôt une volée de pierres parut avoir mis en pièces toutes les vitres des fenêtres de la chambre.

Le passage étant la seule place qui pût mettre à l'abri des pierres qui venaient de toutes parts, un grand nombre de personnes s'y rendirent, et parmi elles nous remarquâmes, M.M. le Président, Allan McNab, Gagy, Badgley, Bell, Chauveau, Papineau et Drummond et divers autres membres de la chambre. Tout était confusion. Les uns disaient: *ils vont mettre le feu à la bâtisse*; d'autres: *ils vont enfoncer les portes et nous*

des trouer. Quelque personne ouvrit alors la porte de la chambre de lecture et cria, la bâtisse est en feu. En regardant à travers la porte vitrée qui ouvre sur le passage et la chambre des rafraichissements, on s'aperçut que c'était le cas. Il était maintenant grand temps de faire quelque effort pour s'échapper au risque de se faire casser la tête plutôt que s'exposer au danger de demeurer plus longtemps dans la bâtisse. Le Rapporteur, en conséquence, descendit par l'escalier dérobé à la grande entrée où il trouva un grand nombre d'employés réunis et déterminés à opérer leur sortie à tout hasard. Cependant il n'existait aucune difficulté; ces employés avaient fermé et barricadé la porte qui sépare l'entrée de la chambre d'assemblée d'avec celle qui conduit au lieu des séances, et de même que les personnes réunies dans l'étage supérieur, ils ignoraient l'entrée des hommes qui avaient emporté la Masse et laissé en se retirant la porte ouverte. Ils s'en aperçurent en entrant dans le passage et sortirent immédiatement de la bâtisse. Tout l'édifice était déjà enveloppé par les flammes. Quelques pompes se trouvaient au bout de la rue St. Paul, mais la populace empêcha d'en faire usage malgré tous les efforts de M. Murray de l'Assurance de Montréal. Le vent soufflait une forte brise et toute la bâtisse était en feu.

Le vent ayant changé de direction, les maisons de l'autre côté de la rue prirent feu, et divers magasins ainsi que le couvent des Sœurs Grises furent pendant longtemps en danger.

Nous apprenons que la propriété publique détruite, est assurée pour £20,000; mais une perte irréparable, c'est celle des bibliothèques des deux chambres qui contenaient des exemplaires d'ouvrages qu'il est impossible de se procurer, les éditions en étant épuisées. On craint que les Archives et document publics ne soient devenus la proie des flammes.

La populace a fait ensuite une visite au bureau du *Pilot* dont elle a cassé les vitres. Le parlement est complètement brûlé, il n'en reste plus que les murs.

On nous écrit de Montréal.

26 avril 1849.

«Le télégraphe vous a déjà appris le désastre dont notre capitale vient d'être le théâtre. La consternation est sur tous les visages et dans toutes les bouches des honnêtes gens. Pour les détails, voyez la version du *Herald*.

Ce qui excite le plus de regret, c'est la perte de la Bibliothèque, perte irréparable. Vous ne me croirez pas quand je vous dirai que j'ai vu de mes yeux non pas de la canaille, mais des *english gentlemen*, rire et se réjouir au spectacle de l'incendie: c'était vraiment ce qu'il y avait de plus triste à voir: une pareille démoralisation, c'est pis que tous les incendies.»

Les Chambres s'assemblent aujourd'hui au marché Bonsecours; je ne sais ce qu'on va résoudre. Que peuvent-ils faire sans ameublement et surtout sans leurs papiers; car tout est devenu la proie des flammes. En un clin d'œil, l'édifice a été en feu d'un bout à l'autre par suite de l'explosion du gaz. Heureusement les parchemins des actes sanctionnés ont été sauvés, à l'exception de cinq ou six qui ne se trouvaient pas avec les autres, dont aucun d'importance.

Quelques-uns s'appuyant des insultes inouïes en ce pays dont Lord Elgin fut l'objet en sortant du Conseil, après avoir sanctionné les bills dont vous trouverez la liste dans la *Gazette du Canada*, et au nombre desquels se trouve celui de l'indemnité, ces gens, dis-je, reprochent un excès de confiance aux autorités qui ont négligé, disent-ils, toute mesure de sûreté pendant qu'il en était encore temps. Mais qui aurait pu penser que dans l'Amérique du Nord, à l'ombre du drapeau britannique, au sein d'une *race d'hommes qui prétend à une civilisation raffinée*, on pût se porter à un acte de vandalisme, dont on aurait peine à trouver le pendant depuis Omar ou Attila.

Le Conseil Exécutif a siégé toute la nuit; plusieurs arrestations ont été ordonnées et effectuées contre des gens qui avaient hier au soir, harangué la populace sur le Champ de Mars. On a refusé de les admettre à caution et des officieux intimement d'une manière non équivoque, que si les autorités ne se résistent pas de pareille rigueur, le pire n'est pas encore arrivé. Il y a encore à brûler l'hôtel du gouvernement où sont les archives de la Province, qui est gardé depuis hier au soir par un détachement de troupes. On craint des attaques

contre les propriétés particulières dans le

sible que le gouvernement puisse continuer plus longtemps dans une ville où il peut être chaque jour exposé aux insultes, à subir les scènes qui viennent de disgracier pour toujours cette cité. Québec, l'ancienne capitale, Québec, la bonne ville remarquable par le caractère paisible et moral de sa population, Québec, offre au gouvernement, au Parlement un gage de sûreté, de tranquillité et de respect que nulle localité en Canada ne saurait offrir. Québec, possède en outre, un spacieux palais législatif qui, sous peu de jours, peut être mis en état de recevoir les chambres législatives. Nous invitons nos confrères de cette ville à se joindre à nous pour prier, suggérer à l'Exécutif l'opportunité, la nécessité d'établir à Québec le siège du gouvernement, sous les circonstances actuelles.

Montréal 26 avril.

Le parlement siège au marché Bonsecours.

Il y a encore beaucoup d'excitation. Le conseil législatif a passé le bill des Douanes et divers bills privés. La chambre d'assemblée a passé le bill des Elections par 56 contre 14. Ensuite la chambre s'est formée en comité sur le salaire de nouveaux juges du Bas-Canada, sur le bill de judicature.

Une lettre privée annonce que la populace britannique, a assailli le gouverneur avec des œufs pourris à sa sortie du parlement après la sanction des bills.

Le bill de l'éducation du Haut-Canada.

Nous avons publié au commencement de la présente session du Parlement le bill amendant l'acte des Ecoles du Bas-Canada. Nous donnons aujourd'hui celui que vient d'introduire l'honorable M. Cameron pour faire de meilleures dispositions au sujet des Ecoles du Haut-Canada et pour rappeler l'acte qui régit actuellement l'instruction publique dans cette partie de la Province. Comme ce bill est bien long, nous nous bornons seulement à en communiquer à nos lecteurs les dispositions principales les plus importantes qui ne se rencontrent pas dans celui du Bas-Canada, et que cependant, tous les amis de l'éducation n'ont cessé de demander.

1. Etablissement d'une école normale pour le Haut-Canada pour former les instituteurs. £1,500 pour le salaire des maîtres de cette école, et £1500 pour les dépenses contingentes de cette établissement, sont appropriés.

2. £1000 par année sont appropriés pour aider les personnes que le manque de moyens empêchent de suivre le cours d'études enseigné dans l'école normale.

3. Le gouverneur en conseil autorisé à approprier par année une somme n'excédant pas £25 dans chaque comté ou *Ridings* du Haut-Canada, comme aide en faveur de l'institut des Instituteurs.

4. Le gouverneur est aussi autorisé à accorder annuellement une somme n'excédant pas £2000 pour l'établissement et le maintien de Bibliothèques pour les écoles communes.

5. Après le premier janvier 1850, personne ne pourra enseigner dans les écoles communes du Haut-Canada, à moins d'avoir obtenu un certificat de capacité.

6. Pouvoir d'accorder à même le fonds voté par la législature une certaine somme pour l'établissement d'une école d'art et de dessin; et cette somme n'excédant pas £500 par année, sera accordée par le gouverneur en conseil.

Comme on le voit, le Haut-Canada, si ce bill devient loi, aura un acte d'éducation supérieur au notre sous tous les rapports; un acte qui remplit les lacunes dont on se plaint avec tant de raison dans le Bas-Canada.

Le bill en question, contient en outre des dispositions qui établissent une surveillance efficace et réelle sur l'éducation et qui met en état de pouvoir en constater sûrement la marche et les progrès, au moyen de surintendants de comtés. Si dans le Bas-Canada, on ne peut établir des surintendants de comtés, on pourrait, on devrait au moins, y établir des surintendants de districts, et revêtir ces officiers de tous les pouvoirs et attributions des surintendants de Comtés dans le Haut-Canada.

Nous appelons l'attention de la législature sur ce sujet, et nous croyons être l'organe de l'opinion publique en requerrant les membres de notre section de la province, d'insister sur l'adoption en faveur de l'instruction publique du Bas-Canada, des dis-

laisse abaisser notre nationalité, et sacrifier les intérêts Canadiens-Français au profit du Haut-Canada et de sa population anglo-saxonne, et il se trouve des gens qui, par mauvaise foi, ou par ignorance ou stupidité accueillent avidement ces criaileries calomnieuses pour en étayer l'opposition insensée qu'ils font à l'administration actuelle. Veut-on savoir, comment les gens du Haut-Canada, la population anglo-saxonne de la partie supérieure de la province et de la cité de Montréal apprécient ce prétendu abaissement de notre nationalité, ces prétendus sacrifices des intérêts Canadiens-Français au profit du Haut-Canada et de la race anglo-saxonne, qu'on lise les résolutions adoptées à Brockville et le manifeste des torics, des hommes d'origine britannique de la cité de Montréal? Voici la traduction de ces deux documents importants et tellement explicites qu'ils ne laissent aucun doute sur les sentiments et les vœux de ceux qui les ont adoptés et approuvés.

Résolutions de Brockville.

Résolu. Que cette assemblée voit avec regret l'état déplorable actuel de la Province profondément endettée, avec un revenu décroissant, des dépenses qui augmentent, son énergie en affaires déclinant, et une portion considérable et influente de ses habitants dans l'état de la plus vive agitation.

Résolu. Que le présent état de l'opinion publique ne peut être toléré plus longtemps sans injurier sérieusement tous les intérêts de la Province et exposer à un danger direct nos rapports avec la mère-patrie.

Résolu. Que quoique cette assemblée désire s'abstenir de toute réflexion sur les partis qui ont jusqu'à ce jour existés en cette Province, elle croit cependant que le temps est arrivé où un effort hardi, déterminé et incessant doit être fait pour mettre fin aux contentions qui troublent maintenant le pays, affectent sérieusement ses hommes d'affaires, forcent sa population travaillante à chercher un refuge dans d'autres pays, et poussent sur le bord du tourbillon d'un mécontentement furieux des portions considérables d'un peuple jadis loyal et content.

Résolu. Que cette assemblée a vu avec regret que les deux grands partis politiques du Haut-Canada, ONT COURTISÉ LA FAVEUR DU PARTI CANADIEN-FRANÇAIS de l'autre partie de la Province, et que les GRANDS INTÉRÊTS DU PAYS ont été HONTEUSEMENT VENDUS en diverses occasions, pour obtenir l'appui des CANADIENS-FRANÇAIS qui, par suite de LEUR UNION COMPACTE, PEUVENT A TOUT INSTANT CONTRÔLER LES DESTINÉES DE TOUTE LA COLONIE, et forcer l'un ou l'autre des partis politiques du Haut-Canada d'en venir aux termes qu'il leur plaira dicter, ou les obliger à résigner toute part, toute influence dans l'administration des affaires du pays.

Résolu. Que dans l'opinion de cette assemblée, un des plus grands maux du Canada, est l'action de LOIS ÉTRANGÈRES, D'UNE LANGUE ÉTRANGÈRE ET DE COÛTUMES ÉTRANGÈRES dans une partie considérable de la province; ce qui occasionne un montant considérable de dépenses, arrête la circulation des capitaux, l'esprit d'entreprise et d'amélioration, et fait qu'une partie de la population réunie et formant une race compacte et distincte domine l'autre partie qui est divisée et cause à toute la population un dommage général.

Résolu. Que convaincu de l'urgente nécessité d'ANGLIFIER TOUT LE PAYS, cette assemblée s'engage à employer tous les moyens constitutionnels en son pouvoir pour *déraciner et bannir pour jamais toutes distinctions de langage et de races, en ÉLEVANT LE CANADIEN-FRANÇAIS AU NIVEAU du Breton*, placer tout le Canada-Uni sous un MÊME SYSTÈME DE LOIS, et SOUS L'USAGE D'UNE SEULE LANGUE, DANS LA LÉGISLATURE, LES COURS DE LOI ET LES ÉCOLES PUBLIQUES.

Résolu. Qu'au point de vue financier, commercial et agricole, l'anglicisation du Canada est très importante pour son avenir, sa prospérité et son contentement futur; et que sous le point de vue économique, le double service d'officiers, tels que deux procureurs, deux solliciteurs généraux, deux adjutants généraux, deux commissaires des travaux publics, double service de livres, dossiers, de documents officiels de toutes sortes, de clercs, de traducteurs, d'impressions des actes de la législature etc., etc., ne serait plus requis et le temps et l'argent du pays que l'on gaspille maintenant inutilement et malicieusement pour soutenir une *nationalité séparée*, seraient épargnés, le peuple serait uni par le même langage, les mêmes lois, et le pays

ont pensé que le temps était favorable pour connaître l'opinion publique sur divers sujets importants intimement unis au bien-être social, politique et commercial des habitants de cette province. Ces sujets ne sont ni d'un intérêt temporaire ni d'une importance purement locale. Ils se rattachent à l'existence même de cette colonie; ils concernent le caractère de la nation à laquelle nous appartenons, et suivant le point de vue sous lequel ils seront considérés et suivis par les hommes de notre temps, ils décideront du sort et du bonheur de leurs descendants.

La détresse commerciale, la dépression générale dans toutes les branches de l'industrie qui existent en cette province à un degré sans égal dans le passé de cette colonie, est admise par tous les hommes d'un jugement sain et qui ont eu occasion de faire sur ce sujet des observations adéquates; par les hommes engagés dans le commerce, par les économistes de toutes les nuances d'opinion qui, tout en confirmant la vérité de ce fait dont tous sentent le triste poids, diffèrent cependant sur les causes qui ont produit ce résultat, et sur les mesures propres à y remédier..... Plusieurs hommes réfléchis et honnêtes se sont dernièrement appliqués à étudier l'état de la Province. Ces hommes sont intéressés dans son bien-être par tout ce qu'ils possèdent en ce monde, par tout ce qu'ils espèrent transmettre à leurs enfants; ces hommes appartiennent à la race la plus répandue sur la surface du globe, parlant la langue de l'empire et qui prévaient sur ce continent; qui désirent la prospérité du Canada, et avec elle la prospérité de la nation dont ils forment une partie; enfants d'une monarchie trop magnanime pour proscrire, trop grande pour être injuriée; habitants d'une province cédée à l'Angleterre après une longue et glorieuse lutte, aspirant à une carrière de vertueuse émulation avec les autres dépendances de la Couronne, et déterminés à ne pas se laisser dominer par l'étroite jalousie d'une nationalité particulière et exclusive qui, quoiqu'elle ait droit à une parfaite égalité avec la race qui peuple l'empire, ne mérite cependant aucune prédominance comme source distincte de pouvoir politique.....

La diversité d'origines nationales, si puissante en elle-même comme obstacle au progrès; son influence sur les intérêts généraux de la colonie par le seul expédient de l'union, à part des principes; le système de représentation, la tenure des terres dans le Bas-Canada, la composition du Conseil Législatif, et bien d'autres sujets d'une trop grande importance pour être discutés sans précaution ou sans passion par le peuple; tout démontre la nécessité de concentrer et de connaître l'opinion publique sur ces matières. Si ces sujets et bien d'autres très importants, tenant plus ou moins aux localités, étaient insulés pour éveiller l'esprit public et la vérité du Canada, il y a encore un sujet dont l'influence n'est pas limitée par les frontières de cette province, et qui affecte l'honneur de la Couronne Britannique et le caractère de la nation anglaise, et qui en ce moment fait baisser la tête à ses enfants fidèles et réjouit les cœurs étroits des mécontents (*disaffected*) par la possibilité de pouvoir faire un crime du devoir de l'allégeance.

Il est évident, d'après le caractère reconnu de notre race, qu'une soumission patiente à aucun ascendant fondé sur le seul sentiment de nationalité et non régi par aucun principe généreux ou progressif, n'a jamais été et ne sera jamais endurée par les Bretons. Il est également évident que, quelles que soient l'énergie et la détermination de la race anglo-saxonne qui habite cette colonie, elles ont été jusqu'ici délaquées et affaiblies par l'absence de toute combinaison systématique, et par la perte d'efforts individuels et sans effet, qui, s'ils eussent été concentrés et employés d'une manière convenable, auraient été propres à atteindre les fins les plus nobles.....

Le manifeste recommande l'organisation d'une association composée de délégués et qui s'appellera *Ligue de l'Amérique Britannique*. Ces délégués se réuniront en Convention pour mettre à effet par des moyens constitutionnels et légaux les vœux ci-dessus exprimés. Après avoir parlé de leur attachement à la mère-patrie, les rédacteurs du manifeste s'expriment ainsi: —

«Le but de tous les membres de la Ligue, a toujours été et est encore la préservation inviolable de cet attachement. Nous espérons sincèrement qu'aucune mesure d'injustice qu'aucun abus de pouvoir ne forcera des hommes réfléchis à contracter une alliance avec une puissance